

RAPPORT sur le PRIX

et la QUALITE du SERVICE PUBLIC

EAU POTABLE

2022

**COMMUNAUTE**

**D'AGGLOMERATION**

**BEZIERS MEDITERRANEE**



## Un outil de communication

Le rapport sur le Prix et la Qualité du Service est un outil de communication entre les élus de la collectivité en charge du service et les usagers, élaboré dans un but de transparence de la gestion du service. Sa rédaction et sa communication relèvent de la responsabilité du maire ou du président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Il doit être présenté dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Dans les groupements intercommunaux, il est ensuite transmis à chacune des communes adhérentes pour être présenté aux conseils municipaux avant le 31 décembre.

## Cadre réglementaire du rapport

Le **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau potable** a été instauré par la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Son contenu qui était auparavant défini par le décret du 6 mai 1995 a été modifié par les décret et arrêté du 2 mai 2007.

L'ensemble des textes afférents à ce document est désormais regroupé aux articles L 2224-5, L 1411-13 à 17, D 2224-2 à 5 et annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Article L 2224-5 :*

*Le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.*

*Le maire y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13. Un décret fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport prévu ci-dessus ainsi que, s'il y a lieu, les autres conditions d'application du présent article.*

*Les services d'assainissement municipaux, ainsi que les services municipaux de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères sont soumis aux dispositions du présent article.*

Il est adopté par l'assemblée délibérante, transmis au préfet et consultable en mairie, les communes (et groupements intercommunaux) de plus de 3 500 h ayant en outre une obligation d'affichage (L 1411-13 et suivants).

Dans les communes de plus de 10 000 h et les groupements de plus de 50 000 h, le rapport est examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (L 1413-1), composée de membres de l'assemblée délibérante et de représentants

d'associations locales. Cette présentation à la CCSPL permet de prendre en compte les attentes des usagers.

Préalablement à l'adoption par l'assemblée de ce rapport dit «RPQS », l'assemblée a pris acte en cas de gestion déléguée du service du *rapport annuel du délégataire* (RAD), que celui-ci aura remis à la collectivité au plus tard le 1<sup>er</sup> juin (L 1411-3 et R 1411-7). Ce rapport est distinct de celui de la collectivité. Les informations et données qu'il contient sont bien entendu exploitables par la collectivité pour rédiger son « RPQS ». La CCSPL examine également le rapport du délégataire.

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022 présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

# SOMMAIRE

<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....</b>	<b>1</b>
ORGANISATION DU SERVICE.....	1
PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI EN 2022.....	1
MODE DE GESTION DU SERVICE.....	2
RESSOURCES EN EAU.....	3
POPULATION DESSERVIE.....	3
NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	4
CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU.....	4
<b>TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE.....</b>	<b>5</b>
PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	5
LE PRIX DE L'EAU.....	5
RECETTES D'EXPLOITATION.....	5
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE.....</b>	<b>6</b>
QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES.....	6
INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU.....	6
PERFORMANCE DU RÉSEAU.....	7
RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX.....	8
PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU.....	8
TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMÉES.....	8
DÉLAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNÉS.....	8
TAUX DE RESPECT DU DÉLAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS.....	8
DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	8
TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES «EAU» DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE.....	9
TAUX DE RÉCLAMATIONS.....	9
<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....</b>	<b>10</b>
TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE.....	10
BRANCHEMENTS PUBLICS EN PLOMB.....	10
ENCOURS DE LA DETTE BUDGET DÉLÉGATION.....	10
AMORTISSEMENTS RÉALISÉS BUDGET DÉLÉGATION.....	10

**ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE  
DANS LE DOMAINE DE L'EAU.....11**

AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ.....11

OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE.....11

**RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE SERVICE.....12**

## CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

### ORGANISATION DU SERVICE

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) exerce la compétence complète eau potable (production + transfert + distribution).

Définition des missions :

#### **Production :**

La mission consiste à assurer la mise à disposition d'eau potable en tête de réseau de distribution après avoir effectué les traitements requis. Elle peut comprendre le captage, l'adduction d'eaux brutes, le pompage en sortie d'usine.

#### **Transfert :**

La mission consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la sortie de l'usine de production jusqu'à des points de livraison de vente en gros. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.

#### **Distribution :**

La mission consiste à acheminer l'eau potable pour la mettre à disposition des abonnés de toute nature. Cette mission peut inclure une mission de transfert et comprend généralement le stockage.

Existence d'une CCSPL : OUI

Existence d'un règlement de service : OUI

### PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI EN 2022

La communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée s'étend sur une superficie de 303 km<sup>2</sup>.

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée regroupe 17 communes à savoir :

Alignan du Vent, Bassan, Béziers, Boujan sur Libron, Cers, Corneilhan, Coulobres, Espondeilhan, Lieuran les Béziers, Lignan sur Orb, Montblanc, Sauvian, Sérignan, Servian, Valras Plage, Valros, Villeneuve les Béziers

Selon les derniers chiffres de l'INSEE (populations légales 2020 entrant en vigueur le 1er janvier 2023), la population totale de la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée s'élève à 127 786 habitants.

## MODE DE GESTION DU SERVICE

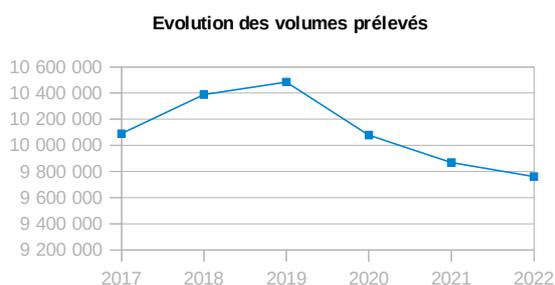
Les communes sont gérées de la façon suivante :

Commune	Mode de gestion	Exploitation réalisée par :	Début du contrat	Fin de contrat	Durée
Bassan	Affermage	L'Eau de Béziers Méditerranée Suez	01/01/2017	31/12/2026	10 ans
Béziers					
Boujan sur Libron					
Cers					
Corneilhan					
Espondeilhan					
Lieuran les Béziers					
Lignan sur Orb					
Sauvian					
Sérignan					
Servian					
Valras Plage					
Villeneuve les Béziers					
Montblanc			01/01/2018		9 ans
Valros					

## RESSOURCES EN EAU

### Volumes prélevés sur le territoire de l'agglomération :

Année	2020	2021	2022
<b>Volume prélevé (m<sup>3</sup>)</b>	10 079 287	9 868 550	9 760 564
<b>Variations</b>	- 3,87 %	-2,09%	-1,10%

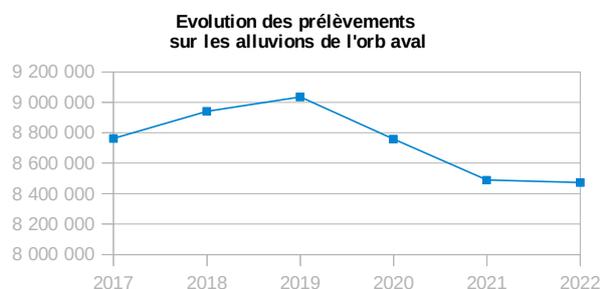


### Volumes prélevés par ressource :

#### Alluvions de l'orb aval :

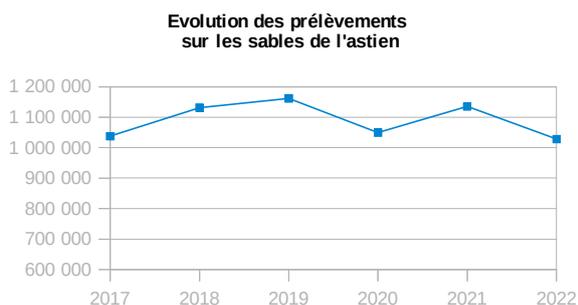
Alluvions de l'orb aval	2020	2021	2022
<b>Volume prélevé (m<sup>3</sup>/an)</b>	8 758 011	8 489 258	8 473 342

■



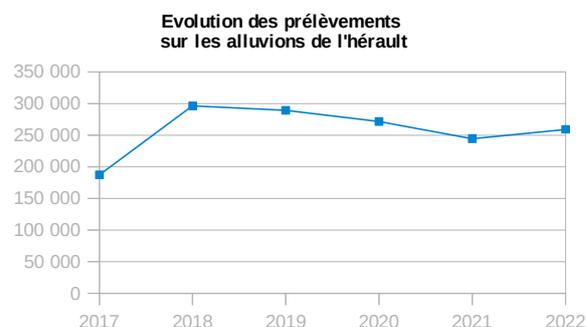
#### Les sables de l'astien :

Sables de l'astien	2020	2021	2022
<b>Volume prélevé (m<sup>3</sup>/an)</b>	1 049 794	1 135 029	1 028 139



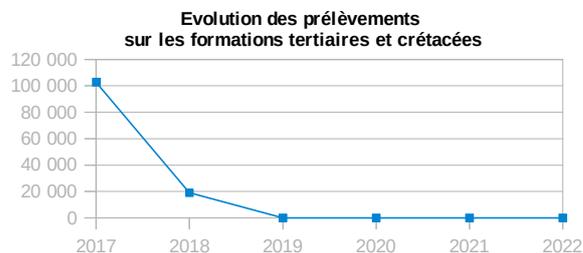
### Les alluvions de l'hérault :

Alluvions de l'hérault	2020	2021	2022
<b>Volume prélevé (m<sup>3</sup>/an)</b>	271 482	244 263	259 083



### Les formations tertiaires et crétacées :

Formations tertiaires et crétacées	2019	2020	2021
<b>Volume prélevé (m<sup>3</sup>/an)</b>	0	0	0



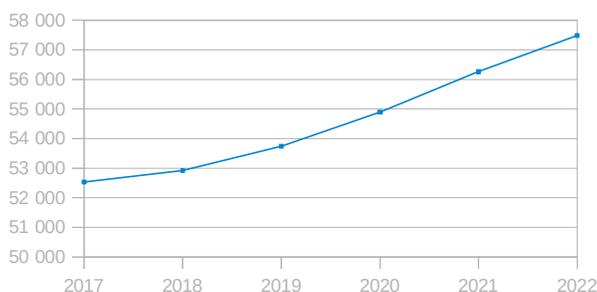
## POPULATION DESERVIE

Elle est estimée à 215 148 habitants (elle comprend la population raccordée et celle qui est raccordable, en intégrant les résidents saisonniers).  
 Population permanente : 127 786 hab.  
 Population saisonnière : 87 362 hab.

## NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2020	2021	2022
Nombre d'abonnements	54 893	56 261	57 484
<i>Evolution N/N-1</i>	2,14%	2,49%	2,13%

Evolution du nombre d'abonnement de 2017 à 2022

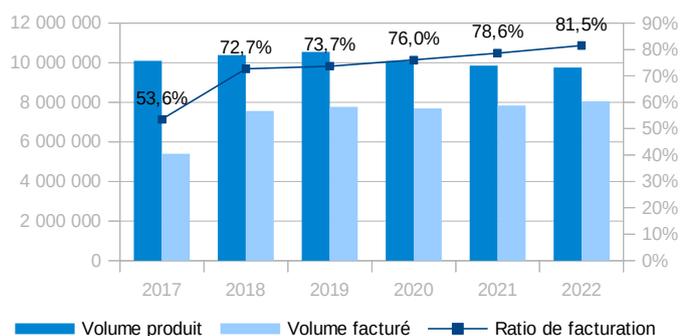


## VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Les volumes mis en distribution et facturés sur l'année civile sont détaillés dans le tableau ci-après :

Volumes (m3)	2020	2021	2022
produit	10 079 287	9 863 395	9 759 346
importé	147 100	170 265	174 655
exporté hors CABM	99 048	60 175	54 993
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>10 127 339</b>	<b>9 973 485</b>	<b>9 879 008</b>
Volumes facturés (m3)	2020	2021	2022
aux particuliers	-	5 732 744	5 774 785
aux gros consommateurs	-	1 473 964	1 593 963
aux communaux	-	629 367	673 432
eau de service	-	-	-
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>7 698 073</b>	<b>7 843 936</b>	<b>8 052 837</b>
<b>Ratio de facturation</b>	<b>76,01%</b>	<b>78,65%</b>	<b>81,51%</b>

\*Volumes mis en distribution = Volume produit + volume importé – volume exporté.



## CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU

- Linéaire du réseau

	2020	2021	2022
Linéaire du réseau de desserte hors branchements (en km)	857,1	860,8	879,62

- Nombre de branchements

	2020	2021	2022
Nombre de branchements	52 090	52 644	53 759

- Nombre de compteurs

	2020	2021	2022
Nombre de compteurs	57 940	59 647	61 016
Nombre de compteurs renouvelés	607	1955	2530
Âge moyen des	-	8,1	8,4

**4,15%** des compteurs ont été renouvelés en 2022.

## TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

### PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

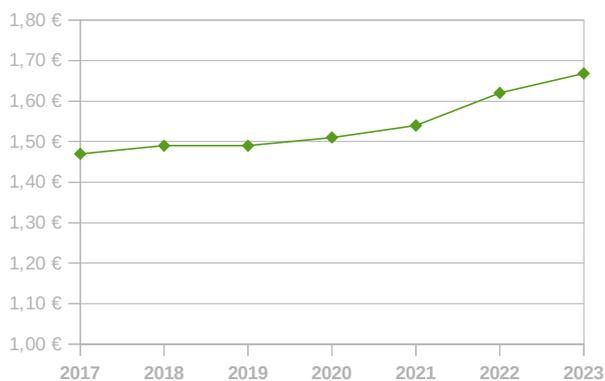
Le prix du service comprend une partie fixe (ou abonnement) et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable. Pour les abonnés non mensualisés, l'abonnement est facturé d'avance semestriellement, les volumes payés après consommation (sur la base d'une estimation pour la première facture semestrielle, et au vu du relevé annuel des compteurs pour la seconde).

### LE PRIX DE L'EAU

#### Evolution du tarif de l'eau

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	
Coût TTC AEP par m <sup>3</sup>	Total TTC AEP pour 120 m <sup>3</sup>
1,62 €	194,40 €

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	
Coût TTC AEP par m <sup>3</sup>	Total TTC AEP pour 120 m <sup>3</sup>
1,67 €	200,40 €



**Prix du m<sup>3</sup> au 1er janvier 2023 pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup> :**

**200,40 € TTC/m<sup>3</sup>.**

### RECETTES D'EXPLOITATION

#### Recettes de la collectivité

Recettes liées à la facturation du service de l'eau aux abonnés pour les communes

	Montants 2021	Montants 2022
En délégation	4 120 956,34 €	4 497 733,94 €
<b>Total</b>	<b>4 120 956,34 €</b>	<b>4 497 733,94 €</b>

#### Recettes de l'exploitant

Montants des recettes liées	Montants 2021	Montants 2022
à la facturation du service de l'eau aux abonnés	8 183 110,00 €	8 746 350,00 €
aux travaux (branchements neufs)	218 650,00 €	247 240,00 €
Ventes d'eau en gros à d'autres services d'eau potable	44 010,00 €	26 690,00 €
<b>Total des recettes d'exploitation</b>	<b>8 445 770,00 €</b>	<b>9 020 280,00 €</b>

## INDICATEURS DE PERFORMANCE

### QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES

Les données relatives à la qualité des eaux distribuées définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont fournies par l'Agence Régionale de Santé - Délégation de Montpellier.

Les résultats du contrôle réglementaire 2022 sont les suivants :

#### CONFORMITÉ BACTÉRIOLOGIQUE :

% de conformité
100,00%

#### CONFORMITÉ PHYSICO-CHIMIQUE :

% de conformité
89,40%

### INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU

Cet indice est défini par l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux <sup>(1)</sup>	5	5

**L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :**

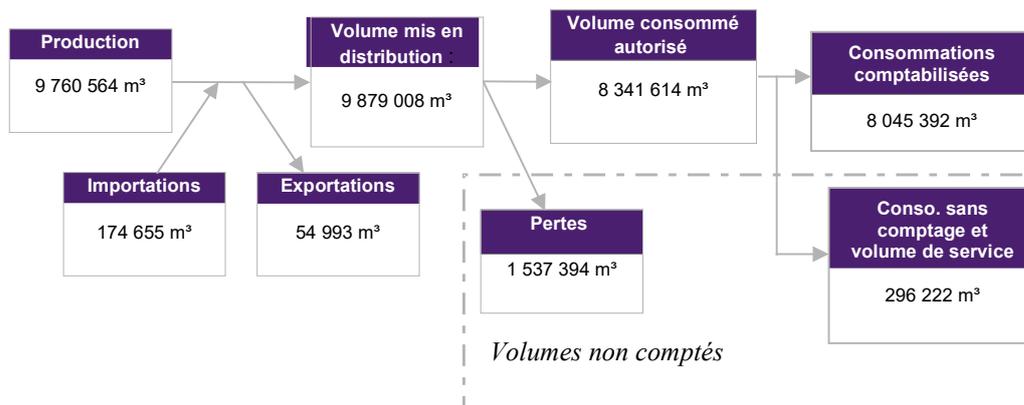
Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage [...] et <u>pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux</u> , les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution <b>pour au moins 95%</b>	15	15
L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose les tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, <u>la moitié du linéaire total des réseaux</u> étant renseigné <b>pour au moins 90%</b>	15	15

**Un total de 30 points est nécessaire pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :**

Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10	10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement...	10	0
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	5

	2022	
Valeur de l'indice	110	

## PERFORMANCE DU RÉSEAU



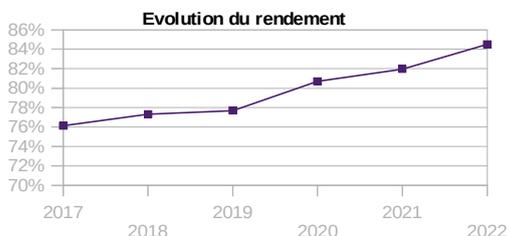
Les consommations sans comptage (en particulier incendie) et les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 296 222 m³.

La performance du réseau se mesure par les indicateurs suivants:

### Rendement du réseau de distribution

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

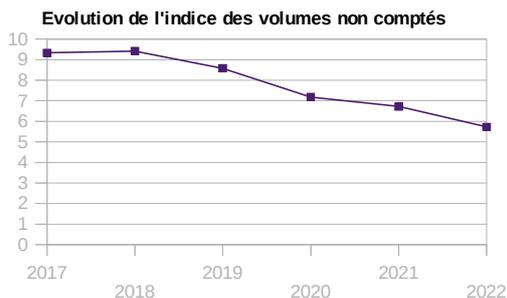
	2020	2021	2022
Rendements	80,70%	81,97%	84,52%



### Indice des volumes non comptés (ILVNC)

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2020	2021	2022
Ilvnc [m³/km/j]	7,18	6,73	5,73

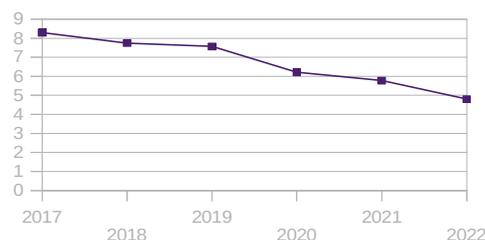


### Indice linéaire de pertes en réseau (Ilp)

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2020	2021	2022
Ilp [m³/km/j]	6,22	5,77	4,8

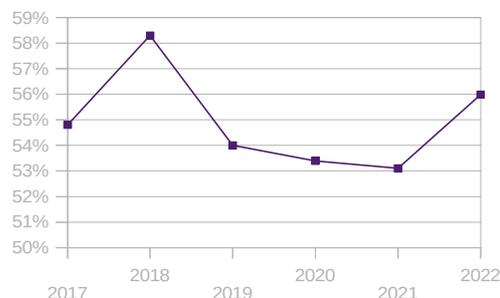
Evolution de l'indice linéaire de pertes



### Recherche préventive de fuites

	2020	2021	2022
% de recherche de fuite	53,4 %	53,1 %	55,99 %

Evolution de la recherche de fuites

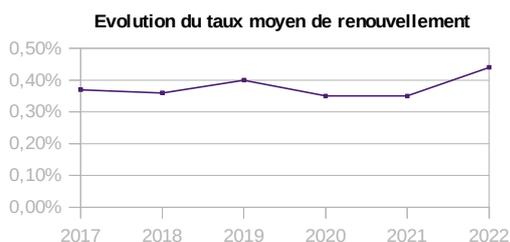


## RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX

Le taux moyen annuel de renouvellement des réseaux d'eau potable se calcule à partir des linéaires renouvelés au cours des 5 dernières années.

Rappelons que le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

	2020	2021	2022
Taux moyen de renouvellement	0,35%	0,35%	0,37%



## PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :

0%	Aucune action
20%	Etudes environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,

80%

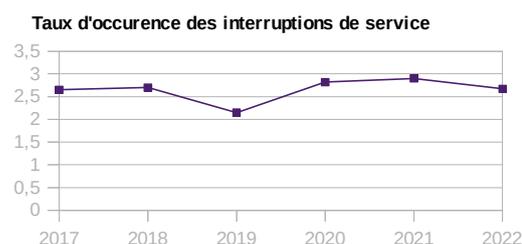
## TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMÉES

Il s'agit du nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non paiement des factures ne sont pas prises en compte.

	2020	2021	2022
Taux d'occurrence des interruptions de service	2,82	2,9	2,67



## DÉLAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNÉS

Les exploitants se sont engagés à respecter un délai maximal de 24h pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant.

## TAUX DE RESPECT DU DÉLAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS

Il correspond au pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté :

	2022
Taux de respect du délai	96,61%

## DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité au 31/12/2021 contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle (égale aux recettes réelles d'exploitation diminuées des dépenses réelles d'exploitation).

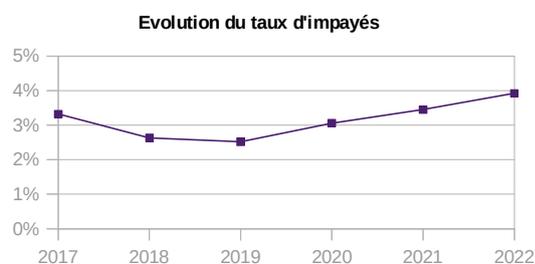
	2022
Durée d'extinction de la dette	4,3 ans

## TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES «EAU» DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures « assainissement » émises au titre de l'année N-1.

Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

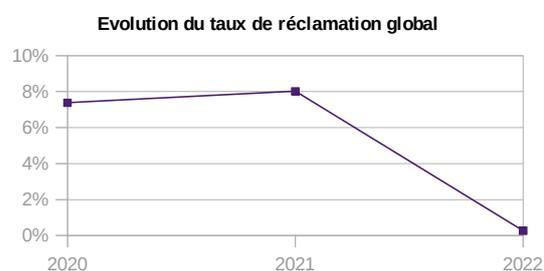
	2020	2021	2022
Taux d'impayés	3,06%	3,45%	3,92%



## TAUX DE RÉCLAMATIONS

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations laissant une trace écrite, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de



service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2020	2021	2022
Taux de réclamations global	7,38	8,02	0,28

## FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Renforcement/Renouvellement	3 295 990,00 €
<b>Total</b>	<b>3 295 990,00 €</b>

### BRANCHEMENTS PUBLICS EN PLOMB

Branchements	2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	102
Nombre total de branchements	53 759
<b>% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements</b>	<b>0,19%</b>

### ENCOURS DE LA DETTE BUDGET DÉLÉGATION

L'encours de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2022
Encours de la dette au 31 décembre	<b>14 676 824,37 €</b>
Remboursements au cours de l'exercice	1 188 006,60 €
dont en intérêts	282 454,15 €
dont en capital	905 552,45 €

### AMORTISSEMENTS RÉALISÉS BUDGET DÉLÉGATION

	2022
Montant de la dotation aux amortissements	1 842 051,26 €

## ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

### AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

	2022
<b>Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité</b>	0,0001 €/m <sup>3</sup>
Dont part délégataire	0,0001 €/m <sup>3</sup>
Dont part collectivité	-
Nombre de demandes reçues	-
Nombre d'aides accordées*	-

### OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Les opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L 1115-1-1 du CGCT sont les suivantes (description et montant) :

Les textes précisent que les collectivités ont la possibilité de consacrer jusqu'à 1% des ressources du service concerné à un projet (avec une collectivité étrangère) de coopération internationale dans le domaine concerné.

Description	2022
nd	nd

## RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE SERVICE

Numéro Observatoire	Indicateur	Valeur
D.101.0	Population du service	Permanente : 127 786 hab. Saisonnaire : 87 362 hab.
D.102.0	Prix de l'eau au 01/01/2023	1,67 €/m <sup>3</sup> TTC
P.101.1	Qualité de l'eau – conformité microbiologique	100,00%
P.102.1	Qualité de l'eau – conformité physico-chimique	89,40%
P.103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau	110
P.104.3	Rendement du réseau de distribution	84,52%
P.105.3	Indice des volumes non comptés	5,73
P.106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	4,8
P.107.2	Taux moyen annuel de renouvellement des réseaux	0,37%
P.108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%
P.151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2,67
D.151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	24h
P.152.1	Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	96,61%
P.153.2	Durée d'extinction de la dette en délégation	4,3 ans
P.154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	3,92%
P.155.1	Taux de réclamations	0,28
P.109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0,0001 €/m <sup>3</sup>

D : Indicateur descriptif

P : Indicateur de performance